

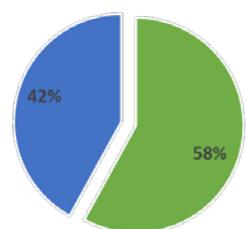
République Démocratique du Congo



Cadre socio-économique

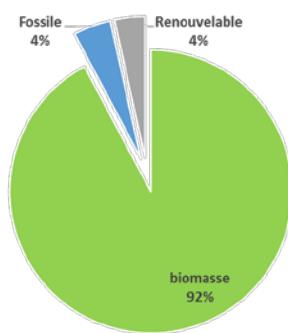
	Année	Unité	Valeur
Population totale	2014	Million	74,877 ¹
Croissance démographique	2014	%	3,2 ¹
Surface	2014	km ²	2.344.860 ¹
PIB	2014	Md US\$ courants	33,1 ¹
PIB par habitant	2014	US\$ per cap	442 ¹
Croissance du PIB	2014	% annuel	9,0 ¹
Pays fragile	2014	Statut	Oui ² (bas revenu)
Gouvernance	2014	Index/rang	33,9/48 ³
Variation de la gouvernance sur 5 ans	2014	Index	+0,1 ³
Indice du développement humain	2013	Index/rang	0,433/176 ⁴

■ Population rurale
■ Population urbaine



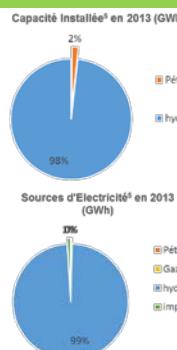
Énergie consommée (1 million tep = 11,65 MWh)

	Année	Unité	Valeur
Énergie primaire – TPES	2013	Million tep	21,20 ⁵
Énergie primaire – Biomasse	2013	Million tep	19,55 ⁵
Énergie primaire – Fossile	2013	Million tep	0,91 ⁵
Énergie primaire – Renouvelable (y compris hydro)	2013	Million tep	0,74 ⁵
Énergie primaire – Import électricité	2013	Million tep	0 ⁵
Énergie primaire – Import net hydrocarbures	2013	Million tep	-0,242 ⁵
Énergie finale – Total domestique	2013	Million tep	20,37 ⁵
Énergie finale – Moderne BLEN ⁶	2013	Million tep	0,66 ⁵
Énergie finale – Électricité	2013	TWH	8,16 ⁵



Électricité

	Année	Unité	Valeur
Demande de pointe	2012	MW	4.051 ⁷
Capacité installée raccordée	2013	MW	2.609 ⁷
Capacité installée thermique fossile	2013	MW	46 ⁷
Capacité installée hydro	2013	MW	2.563 ⁷
Capacité installée renouvelable (hors hydro) ¹⁰	2013	MW	0 ⁷
IPP/capacité installée	2013	%	6 ⁷
Production énergie électrique	2013	GWh	8.627 ⁷
Production d'électricité à partir de comb. fossiles	2013	GWh	35
Production d'électricité d'origine hydraulique	2013	GWh	8.592
Production d'électricité à partir de renouvelables (hors hydro)	2013	GWh	0
Consommation énergie électrique y compris autoconsommation et pertes	2013	GWh	8.713 ⁷
Consommation moyenne par habitant	2013	KWh per cap	116 ^{7/1}
Pertes (totales et techniques et non-techniques) en % de la production	2013	%	À confirmer
Pertes (totales et techniques et non-techniques)	2013	GWh	À confirmer
Importation (+) exportation (-)	2013	GWh	86 ⁷
Taux d'électrification ⁸ totale	2012	%	9 ⁷
Taux d'électrification ⁸ urbaine/rurale	2012	%	21/0,7
Lignes haute tension ⁹	2013	km	À confirmer
Lignes moyenne tension ⁹	2013	km	À confirmer
Lignes basse tension ⁹	2013	km	À confirmer
Énergies renouvelables/total de la production d'énergie électrique	2013	%	99,6 ⁷
Branchements au réseau basse tension	2013	Millier	~1000
Tarif moyen/social	2013	US\$c/kWh	À confirmer
Rapport coûts/tarif	2013	%	À confirmer



	Année	Unité	Valeur
Demande de pointe	2012	MW	4.051 ⁷
Capacité installée raccordée	2013	MW	2.609 ⁷
Capacité installée thermique fossile	2013	MW	46 ⁷
Capacité installée hydro	2013	MW	2.563 ⁷
Capacité installée renouvelable (hors hydro) ¹⁰	2013	MW	0 ⁷
IPP/capacité installée	2013	%	6 ⁷
Production énergie électrique	2013	GWh	8.627 ⁷
Production d'électricité à partir de comb. fossiles	2013	GWh	35
Production d'électricité d'origine hydraulique	2013	GWh	8.592
Production d'électricité à partir de renouvelables (hors hydro)	2013	GWh	0
Consommation énergie électrique y compris autoconsommation et pertes	2013	GWh	8.713 ⁷
Consommation moyenne par habitant	2013	KWh per cap	116 ^{7/1}
Pertes (totales et techniques et non-techniques) en % de la production	2013	%	À confirmer
Pertes (totales et techniques et non-techniques)	2013	GWh	À confirmer
Importation (+) exportation (-)	2013	GWh	86 ⁷
Taux d'électrification ⁸ totale	2012	%	9 ⁷
Taux d'électrification ⁸ urbaine/rurale	2012	%	21/0,7
Lignes haute tension ⁹	2013	km	À confirmer
Lignes moyenne tension ⁹	2013	km	À confirmer
Lignes basse tension ⁹	2013	km	À confirmer
Énergies renouvelables/total de la production d'énergie électrique	2013	%	99,6 ⁷
Branchements au réseau basse tension	2013	Millier	~1000
Tarif moyen/social	2013	US\$c/kWh	À confirmer
Rapport coûts/tarif	2013	%	À confirmer

1 donnees.banquemondiale.org; 2 non/oui (revenu bas/moyen inférieur/moyen supérieur) www.oecd.org/dac/incafs/FSR-2014.pdf; siteresources.worldbank.org/EXTLICUS/Resources/51177-1269623894864/HarmonizedlistoffragilestatesFY14.pdf; 3 www.molbrahimfoundation.org/interact (rang sur 52 pays: rang 1 Maurice 81,7; rang 52 Somalie 8,6); 4 hdr.undp.org/en/countries/profiles/COD; 5 www.iea.org/statistics/statisticssearch/report/?year=2013&country=CONGO REP&product=Balances; 6 BLEN comprend GPL, électricité, gaz naturel et biogaz; 7 Atlas des Energies Renouvelables de RDC 8 Calculé comme population ayant accès à une source d'électricité dans leur habitation comparé à l'ensemble de la population; 9 Haute tension (>50 kV) moyenne tension (1-50 KV), basse tension (<1000 V); 10 Renouvelable hors hydro (déchets, biomasse, biogaz, géothermique, solaire, éolien, marine).



Cadre légal, réglementaire et institutionnel

Politique énergétique	En 2006, adoption d'un Programme politique commun comprenant les grandes orientations et les options politiques, économiques et sociales pour servir de plateforme à l'action gouvernementale répartie sur cinq chantiers prioritaires dont Eau et Électricité. À partir de 2007, phase d'élaboration et de mise en œuvre de la Stratégie de Croissance et de la Réduction de la Pauvreté (DSCRP I 2006-2010 ; DSCRP II 2011-2015)
Lois de l'énergie	Loi 14/011 du 17 Juin 2014 relative au secteur de l'électricité
Textes d'application	Ordonnance No.81/022 du 14 février 1981 créant la Commission Nationale de l'Energie (CNE) et son département de l'électricité et énergies renouvelables, est un organe de conseil et d'études placé sous la tutelle du Ministère de l'Energie ; pas de textes d'application suite à la loi de l'électricité de 2014
Régulateur de l'énergie/l'électricité	Art 90 de la Loi 14/011: Création de l'autorité de régulation du secteur de l'électricité (ARE) ; non opérationnel
Opérateurs en charge de l'électricité	Société Nationale d'Electricité (SNEL)
Institution en charge de l'électrification rurale	Agence d'Electrification Nationale (AGENA) et Fonds National d'électrification (FONEL) ; non opérationnels ; Cellule d'Electrification Rurale (CER) à la SNEL
Institution en charge des énergies renouvelables	Ministère de l'Energie et des Ressources Hydrauliques (MERH) à travers ses services techniques : la Commission Nationale de l'Énergie (CNE) et la Cellule d'Appui technique à l'Énergie (CATE) ; Ministère du Développement Rural (MDR) via le Service National des Énergies Nouvelles (SENEN)
Institution en charge de l'économie de l'énergie et l'efficacité énergétique	À confirmer
Objectif énergétique	74% d'électrification en 2020 ; 100% d'électrification en 2030 ; 52% d'énergie renouvelable en 2030; 100% de bois de feu renouvelable en 2030
Politique de tarif de rachat (FiT)	Non
Politique de facturation nette (net metering)	Non
Marchés publics (AMI, enchères)	À confirmer
Dégroupage production/transport/distribution (unbundling)	À confirmer

Secteur privé et environnement des affaires

Institutions de promotion du secteur privé	ANAPI - Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
Mesures d'incitation	À confirmer
Subventions classiques	À confirmer
IPP (producteur indépendant d'électricité)	SOKIMO, HYDROFORCE, HEDC, EDC
Partenariats public-privé	À confirmer
Indice d'affaires	Classé 184 sur 189 pays par la Banque mondiale en 2016

Coopération internationale dans le secteur de l'énergie

Déclaration conjointe EU-pays	Non
Énergie comme secteur de concertation pour le 11e FED	Non
Donateurs présents dans le pays	UE, Banque Mondiale, BAD, KFW, PNUD, SNV
Mécanisme de concertation sectorielle	À confirmer

Principales problématiques

- Réformer le cadre légal/constitutionnel, réglementaire et institutionnel (création de l'Autorité de Régulation du secteur de l'électricité, l'Agence Nationale des Services de l'Electrification Rurale et le Fonds de l'Electrification Rurale)
- Réformer la SNEL
- Promouvoir la solidarité transfrontalière et de l'intégration régionale
- Développer Inga 3 et Ruzizi 4
- Réduire la pression sur la ressource forestière et développer les plantations de bois-énergie
- Développer le cadre de promotion des énergies renouvelables à travers l'ANSER
- Étendre l'accès aux services électriques dans les zones urbaines et rurales
- Réduire les pertes techniques et non-techniques et accroître le taux d'encaissement
- Assurer l'équilibre financier du secteur de l'électricité et rattraper le manque d'investissements
- Investir dans l'efficacité énergétique
- Conclure un accord international d'exploitation du méthane du lac Kivu